

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 12 juillet 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019**

**2019 DASCO 41** Subventions (2.000 euros) à deux associations pour des actions dans les Quartiers Populaires du 14e arrondissement.

**M. Patrick BLOCHE, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales notamment son article L 2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 juin 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à deux associations au titre de la Politique de la Ville ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 24 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association Carrefour 14, 15 rue des Mariniers (14e) (9966), (dossier n°2019-06336) pour une action intitulée « Résidence d'écriture graphique ».

Article 2 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association La Compagnie à l'Affût, 5 place Vénétie (13e) (9519), dossier n° 2019-06410 pour une action intitulée « Parents-Ecole : tous éducateurs ».

Article 3 : La dépense totale correspondante, d'un montant de 2.000 euros, sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2019, au chapitre 932, nature 65748, rubrique P 213 destination D21300050.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**